



Statut étudiant à vie privé familiale

Par **Andykely**, le **24/09/2012** à **17:59**

Bonjour,

Je viens de terminer mon Master 2 cette année, j'ai un bébé de 18 mois qui est né ici en France, et je ne suis pas mariée. Est-ce que je peux demander un changement de statut de "Etudiant" à "Vie Privé Familiale",

Je vous remercie de votre réponse

Par **AlexanderVas95**, le **24/09/2012** à **23:53**

Bonjour,

Pour demander un changement en VPF, il faudra prouver d'abord que vous êtes la mère, et ensuite, que vous pourrez subvenir à ses besoins (avoir un emploi stable et non un CDD), et donc avoir un travail et un logement pouvant accueillir un enfant.

Pour faciliter les démarches, mariez-vous avec le père de votre enfant (si vous êtes toujours ensemble).